



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 10 novembre 2020 — N° 142

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Sylvain Moineau aux travaux sur l’outil de biologie moléculaire CRISPR-Cas9, récompensés par le prix Nobel de chimie.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation de mères de Montréal-Nord pour dénoncer la violence dans leur communauté.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de citoyens de la circonscription de Beauharnois.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Lamine Foura, fondateur et président de Médias Maghreb.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l’organisme Le Chez-nous de Mercier-Est.

10 novembre 2020

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'auteur et historien François de Lagrave.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Normand Bérard après 62 années au service de l'entreprise Louis Luncheonette inc.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Salon du livre de Montréal.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Briser l'isolement chez les aînés, Centre d'écoute Montérégie.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter le centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et l'école secondaire Louis-Cyr pour leurs taux de diplomation et de certification.

À 13 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

10 novembre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre universitaire de santé McGill.

(Dépôt n° 2068-20201110)

Puis, au nom de M. Lacombe, ministre de la Famille, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du Curateur public du Québec.

(Dépôt n° 2069-20201110)

Enfin, au nom de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

(Dépôt n° 2070-20201110)

Le rapport annuel 2019-2020 de la Fondation de la faune du Québec.

(Dépôt n° 2071-20201110)

10 novembre 2020

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 6 novembre 2020, que lui a adressée Mme Sonia Bélanger, présidente-directrice générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 7 octobre 2020, concernant l'interdiction à tout gestionnaire du réseau de la santé d'opérer ou d'être propriétaire d'une agence de placement de personnel fournissant des services dans ce réseau;

(Dépôt n° 2072-20201110)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 11 novembre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2073-20201110)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 4 et 5 novembre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre.

(Dépôt n° 2074-20201110)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 novembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Derraji (Nelligan) dépose :

La copie d'un courriel, en date du 5 novembre 2020, par M. Charléric Gionet, directeur développement économique de la MRC de La Rivière-du-Nord, concernant l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale.

(Dépôt n° 2075-20201110)

Motions sans préavis

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la ventilation et la qualité de l'air dans les écoles du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le réseau de transport en commun structurant de la Ville de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du dépôt, le 3 novembre 2020, du projet de loi C-10 du gouvernement du Canada, visant essentiellement à soumettre les géants du Web à la Loi sur la radiodiffusion;

10 novembre 2020

QU'elle constate que le projet de loi prévoit que les entreprises de radiodiffusion doivent faire appel à des « ressources canadiennes » pour la création et la présentation de leurs contenus, mais sans préciser la place devant être consacrée au contenu francophone;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'exiger du gouvernement du Canada qu'il détermine des quotas justes et équitables en matière de contenu original québécois et francophone, et qu'il les inscrive dans la Loi sur la radiodiffusion.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 577 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 45^e anniversaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975;

QU'elle reconnaisse l'importance de cette entente historique pour le développement socio-économique du Québec et des nations crie et inuite.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

10 novembre 2020

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **578** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les efforts de plusieurs municipalités du Québec dans la protection de leurs milieux naturels, notamment par l'adoption de règlements pour protéger ces milieux ou par l'acquisition de ces terrains;

QU'elle reconnaisse que la surenchère et les poursuites judiciaires des promoteurs immobiliers peuvent empêcher les municipalités de se porter acquéreuses de certains milieux naturels à protéger;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'étudier des modifications à la Loi sur l'expropriation afin que les municipalités puissent acquérir des milieux naturels dans un objectif de conservation à un prix raisonnable pour leurs contribuables, conformément à la requête de la Communauté métropolitaine de Montréal formulée le 22 novembre 2019.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

10 novembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **579** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 72, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 11 novembre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition.

10 novembre 2020

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des avancées scientifiques au sujet de la transmission par aérosol de la COVID-19, et constate que ce facteur de risque est désormais officiellement reconnu par Santé Canada;

QU'elle s'inquiète des statistiques selon lesquelles les milieux scolaires représentent une part importante des cas d'éclosion de COVID-19;

QU'elle reconnaisse que la majorité des écoles du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état, et que cela se traduit notamment par une ventilation déficiente;

QU'elle prenne acte que la ventilation des espaces clos est l'un des meilleurs moyens, avec le port du masque, pour lutter contre la transmission par aérosol;

QU'elle demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires afin de rendre les écoles québécoises davantage sécuritaires;

QU'en ce sens, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de fournir, dans les meilleurs délais, des détecteurs de CO2 et des purificateurs d'air portatifs pour toutes les classes où cela est nécessaire.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 13, M. le président suspend les travaux quelques instants.

10 novembre 2020

Les travaux reprennent à 15 h 21.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 42, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 46.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 580 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 70 est adopté.

10 novembre 2020

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 70 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **581** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 24 novembre 2020 de 10 heures à 11 h 50, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05, le mercredi 25 novembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25 et le jeudi 26 novembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Action Patrimoine
Héritage Montréal

2655

10 novembre 2020

Fédération Histoire Québec
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Regroupement des citoyens du site patrimonial de l'Île
d'Orléans
Ville de Montréal
Ville de Québec
M. Charles Breton-Demeule, auteur du livre « Pouvoirs
municipaux en matière de protection du patrimoine
culturel immobilier »
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Table de concertation des acteurs nationaux en patrimoine
Mme Phyllis Lambert, directrice, fondatrice et présidente
du conseil des fiduciaires du Centre Canadien
d'Architecture
Société d'histoire de Charlesbourg
Docomomo Québec
M. Gérard Beaudet, professeur titulaire à l'Université de
Montréal
Conseil du patrimoine culturel du Québec
Union des producteurs agricoles

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le
gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle,
56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au
troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au
député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour
l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième
groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député
indépendant;

10 novembre 2020

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **582** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le principe du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

10 novembre 2020

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « Les éclosions de COVID-19 en milieu scolaire et les mesures pour faciliter la ventilation dans les écoles »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « La nécessaire priorisation au chapitre de la distribution d'un éventuel vaccin contre la COVID-19 ». Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, remplace le ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « Le jugement de la Cour supérieure du 16 octobre 2020 contre le Procureur général du Québec et France Rémillard ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le ministre pour ce débat.

À 18 h 41, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

10 novembre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, soit maintenant adopté.

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 11 novembre, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 10 novembre 2020, à 11 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), la représentante du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 52 Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 novembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 577)
POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

10 novembre 2020

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 578)

(Identique au vote n° 577)

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 579)

(Identique au vote n° 577)

10 novembre 2020

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 580)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 novembre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 581)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

10 novembre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 582)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccione (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)	
	(Rimouski)		